

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute:* **Crédit Commercial de France (Suisse) SA, Genève**
2. *Nom et siège de la société anonyme repreneuse:* HSBC Guyerzeller Bank AG, Zurich
3. *Décision par:* l'assemblée générale extraordinaire
4. *Date de la décision:* 30.01.2002
5. *Echéance de préavis des créances:* **01.07.2002**
6. *Adresse pour la déclaration des créances:* HSBC Guyerzeller Bank AG, à l'att. de David Garrido, Genferstrasse 8, 8027 Zurich
7. *Indication:* Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
8. *Remarques:* Les actifs et passifs de la société dissoute sont repris avec effet rétroactif au 01.01.2002 par HSBC Guyerzeller Bank AG, Zurich, par voie de succession universelle et sans liquidation, conformément à l'art. 748 CO. L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société se réserve le droit de procéder à la réunion anticipée des biens des deux sociétés et de requérir la radiation anticipée conformément aux art. 748 ch. 6 et 745 al. 3 CO.

Bär & Karrer Rechtsanwälte
6301 Zug

(00490710)